



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	44
Votants par procuration	17
Absents	20
Total des votes	55

4.1

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 11 septembre 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

ÉLUS PRÉSENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, M. SCHLOSSER, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LEBOUCHER, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. ROMAIN, Mme DUTILLOY, M. RUEL, M. CANTELOUP, M. BURET, M. TIMON, Mme DAVY-COCHIN, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, M. MAUVIEUX, Mme OOSTERLINCK, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, Mme BREHIER, M. DEZELLUS, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, M. MARICOT, Mme BOURNISIE, Mme POTTIER, Mme LEBLANC-LANDRIN, M. FOU COURT, M. BERTHOU, M. LEROUX, M. RIPAUD

ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :

M. GIRARD A M. BERTHOU, MME DA SILVA A M. LEROUX, MME KERAUDRAN A M. FOU COURT, M. BONVOISIN A M. DROUET, MME DUONG A M. LAMY, M. MARIE A M. ROMAIN, M. DARMOIS A M. CANTELOUP, MME GAUTIER A M. MORDANT, MME TEMAGOULT A M. AUBE, MME MOUCHEL A M. TIMON, MME MANSOIS A M. RUEL, M. GENEY A MME DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU A MME DUTILLOY, M. VALLEE A MME LEBLANC-LANDRIN, MME BOQUET A M. LEBOUCHER, MME MONTIER A MME DE ANDRES, M. HERVIEU A M. FLAMBARD

ÉLUS ABSENTS :

M. GIRARD, MME DA SILVA, MME KERAUDRAN, M. BONVOISIN, MME DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, MME GAUTIER, MME TEMAGOULT, MME MOUCHEL, MME MANSOIS, M. GENEY, M. CHEVREAU, M. VALLEE, MME BOQUET, MME FOUTREL, M. HERVIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. CHARPENTIER

N°DEL_0132_2026 Modification d'une convention de mise à disposition à compter du 21/09/2026

Afin d'adapter la convention de mise à disposition conclue avec la commune d'Illeville-sur-Montfort, il est nécessaire de revoir les modalités applicables à l'un des agents concernés. Jusqu'à présent, deux agents étaient placés en mise à disposition auprès de cette commune. Suite au départ à la retraite de l'un d'entre eux, la convention doit être actualisée pour tenir compte de l'évolution des besoins.

L'agent encore en fonction réalisait auparavant 110 heures annuelles sur l'année civile. À compter de la présente délibération, il effectuera 184 heures annuelles pour assurer des missions d'entretien de la mairie, d'inventaire, de distribution de vaisselle et d'état des lieux de la salle des fêtes. L'agent a donné son accord pour cette évolution, et les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Cette mise à jour nécessite l'adoption d'une nouvelle convention afin de garantir la conformité des engagements entre les deux collectivités et d'assurer la continuité du service dans les conditions définies.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°40-2026 en date du 14 avril 2026 portant élection de la Présidente,
VU la délibération n°54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation du Conseil communautaire à la Présidente en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales
VU la délibération N°0117-2025 du 29 septembre 2025 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de deux agents au 01/09/2025 pour la commune d'Illeville Sur Montfort ;
VU le départ à la retraite de l'un des agents précédemment mis à disposition ;
VU la nécessité d'adapter les modalités de mise à disposition pour tenir compte de l'évolution des besoins du service ;
VU l'accord de l'agent concerné pour la modification de son volume horaire annuel.
CONSIDÉRANT que la mise à disposition doit être ajustée afin de garantir la continuité des missions assurées pour la commune d'Illeville-sur-Montfort ;
CONSIDÉRANT que l'agent effectuait jusqu'à présent 110 heures annuelles et qu'il convient désormais de porter ce volume à 184 heures annuelles ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant d'autoriser la signature de la convention actualisée.

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **DE D'APPROUVER** la modification de la convention de mise à disposition conclue avec la Commune d'Illeville Sur Montfort,
- **DE PRENDRE ACTE** de la modification du volume horaire de l'agent à 184 heures annuel,
- **DE POURSUIVRE** la refacturation par trimestre,
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son Représentant à signer la convention actualisée ou tout document faisant état de cette décision,

Pont-Audemer, le 17 septembre 2026
la Présidente
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure




Carole DE ANDRES